

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

ACCÈS VALEUR PIERRE

BNP PARIBAS REIM FRANCE

Date de mise à jour : 23/07/2024

Table des matières

Table des matières.....	2
I. Objectifs recherchés	3
II. Méthodologie <i>best-in-progress</i> du fonds	5
a. Potentiel d'amélioration.....	7
b. Indicateurs de reporting.....	8
c. Indicateurs de surperformance.....	9
d. Portefeuille étudié	9
e. Sources d'informations externes et internes utilisées dans le cadre de l'analyse ESG.....	9
III. Axes de communication.....	12
a. Communication externe	12
b. Actions de formation ESG	12
IV. Gestion des risques et organisation.....	13
a. Politique de traitement des réclamations	13
b. Politique de gestion des risques et contrôle interne	13
V. Equipe	14

I. Objectifs recherchés

En 2021, Accès Valeur Pierre a pris le parti de donner à sa politique d'investissement et de gestion une orientation responsable. Le fonds a ainsi choisi d'intégrer des critères ESG spécifiques dans sa politique d'investissement et de gestion immobilière afin de formaliser son engagement.

Les actifs immobiliers du fonds répondent aux engagements généraux de BNP Paribas REIM et à ce titre, répondent annuellement à une série d'indicateurs de performance dans le but d'atteindre les objectifs ESG de la société de gestion. L'ensemble de la démarche RSE de BNP Paribas REIM est décrite dans le rapport RSE annuel de la société de gestion. A l'échelle du fonds Accès Valeur Pierre, le rapport annuel présente une partie dédiée à l'explication de la démarche, de la méthodologie, et des résultats.

Accès Valeur Pierre

La stratégie du fonds vise à lutter contre l'obsolescence des actifs et en améliorer la résilience, en mettant en œuvre une démarche d'amélioration de la performance ESG ; démarche dite Best-in-Progress.

Cette démarche contribue intrinsèquement à la non destruction de la valeur des actifs.

La SCPI Accès Valeur Pierre a une démarche environnementale et sociale au cœur sa stratégie d'investissement et de gestion des actifs. La stratégie de la SCPI Accès Valeur Pierre vise à améliorer la performance environnementale de ses actifs et renforcer le confort et le bien-être de ses occupants.

Ainsi, les critères environnementaux sont pris en compte à hauteur de 50% dans l'évaluation des actifs. Parmi eux, la performance et l'historique énergétique des bâtiments, la production / consommation d'énergie renouvelable, la gestion de la pollution, de l'eau, des déchets.

Les critères relatifs aux objectifs sociaux et bien-être comptent pour 30% dans la notation des actifs immobiliers. Cela inclut l'amélioration du confort et du bien-être des occupants des immeubles ou encore la proximité des sites aux nœuds de transport, et la prise en compte de la biodiversité.

Enfin, le fonds Accès Valeur Pierre a également des objectifs propres à la gouvernance. En particulier, la SCPI a pour objectif de développer la sensibilité de ses locataires et property managers sur ces thématiques grâce notamment à l'intégration de clauses ESG dans ses relations contractuelles avec ces derniers. Les critères relatifs aux objectifs de gouvernance ont un poids de 20% dans la grille d'analyse ESG des actifs immobiliers.

La décision d'investissement résulte d'une double approche ; à la fois d'une approche stratégique liée à l'allocation du portefeuille, mais également une approche tactique liée au choix des immeubles. A ce titre, l'équipe de gestion prendra sa décision d'investissement au regard des caractéristiques intrinsèques de l'immeuble visé et plus précisément de sa qualité extra-financière au regard de critères environnementaux,

sociaux et de gouvernance (ESG), de son positionnement dans son marché, de sa qualité de construction, de sa capacité à générer des revenus sur longue période et de son potentiel de valorisation.

Conformément à la note d'information, il est prévu de constituer :

- Une poche immobilière (100% de l'actif brut du fonds) constituée d'actifs immobiliers physiques, détenus directement et/ou indirectement au travers de sociétés à prépondérance immobilière.

Ainsi, les investissements immobiliers pourront également être réalisés au travers de titres de FIA (SCPI, OPCI,...) investissant directement ou indirectement en immobilier, ainsi qu'au travers de participations dans des opérations de type « club deals ». Ces investissements peuvent être gérés par la Société de Gestion ou des sociétés de gestion de son groupe d'appartenance. Dans le cas spécifique des SCPI, leurs statuts doivent limiter la responsabilité de chaque Actionnaire au montant de sa part dans le capital de la société. Le fonds pourra ainsi être amenée à détenir des titres d'OPCI, de SCPI ou d'organismes de droit étranger ayant un objet équivalent, quelle que soit leur forme situés dans d'autres pays de l'Europe. Ces participations non contrôlées sont intégrées à la démarche ISR du fonds, soit, lorsque ces dernières sont effectivement titulaires du label ISR ou soit disposent encore d'un label européen reconnu comme équivalent.

II. Méthodologie *best-in-progress* du fonds

La SCPI adopte une démarche d'investissement socialement responsable (ISR) qui est source de performance dans le moyen et long terme. Au travers de critères ESG, la Société de Gestion décline sa démarche ISR dans toutes les étapes de la gestion d'un actif immobilier : au cours de son acquisition, pendant sa détention et lors de sa cession. La Société de Gestion a développé un outil d'analyse ESG des actifs immobiliers au regard des 10 critères ESG suivants :

1. L'efficacité énergétique / empreinte carbone
2. La pollution (amiante, plomb)
3. La gestion de l'eau
4. La gestion des déchets
5. Les certifications et labels sociaux / environnementaux
6. La biodiversité
7. Le confort et le bien-être des occupants
8. La mobilité et l'accessibilité
9. La résilience du bâtiment
10. La responsabilité des parties prenantes : vendeur, property manager, locataires

Cet outil d'analyse, appelé « grille d'analyse ESG », permet de délivrer à chaque actif avant son acquisition un score extra-financier compris entre 0 et 100. La grille d'analyse ESG est un outil développé par la société de gestion et appartenant à la Société de Gestion. Lors des audits des actifs en Due Diligence, la grille d'analyse ESG est complétée par un auditeur externe indépendant. Chacun des thèmes de la grille est composé des critères notés de 0 à 3 (0 étant la note la plus faible). Les pondérations affectées aux 3 domaines E, S, G, ont été définies de la manière suivante :

- Environnement : 50%
- Social : 30%
- Gouvernance : 20%



PROPERTY NAME						
<i>Note based on 100</i>						
	Coefficient	Theme	Initial Score in N-0 (out of 100)	Targeted score in N+3 (out of 100)	Max achievable on that asset (out of 100)	Progress
ENVIRONMENT	20	ENERGY, CARBON, GHG	0	0	0	0
50%	10	POLLUTION	0	0	0	0
	10	WATER MANAGEMENT	0	0	0	0
	5	WASTE MANAGEMENT	0	0	0	0
	5	ENVIRONMENTAL LABEL OR CERTIFICATION	0	0	0	0
SOCIAL	6	MOBILITY	0	0	0	0
30%	2	BIODIVERSITY	0	0	0	0
	18	COMFORT & WELLBEING	0	0	0	0
	4	SOCIAL LABEL OR CERTIFICATION	0	0	0	0
GOVERNANCE	4	RESILIENCY	0	0	0	0
20%	6	TENANT	0	0	0	0
	4	SELLER	0	0	0	0
	6	PROPERTY MANAGER	0	0	0	0
Weighted average			0	0	0	0

Notation initiale

Une notation initiale inférieure à 15/100 est considérée comme une condition rédhibitoire à l'investissement, de même que la présence d'amiante et de plomb à la fois non-retirable et présentant un risque pour la santé des occupants, et la présence du locataire en place et / ou du vendeur sur les listes de surveillance et d'exclusion du Groupe BNP Paribas.

a. Potentiel d'amélioration

Accès Valeur Pierre a choisi de développer une démarche ISR *best-in-progress* visant à acquérir des actifs en vue de les améliorer. Pour toute acquisition, un plan d'action sur 3 ans et un budget dédié sont définis afin de faire progresser la notation initiale de l'actif. L'objectif d'Accès Valeur Pierre est que la note moyenne pondérée par la valeur vénale des actifs progresse de 20 points sur un horizon de 3 ans à périmètre constant, ou, que la note moyenne pondérée par la valeur vénale des actifs s'établisse au-dessus de 60/100 sur un horizon de 3 ans.

Au terme des 3 années du plan d'action, un auditeur externe indépendant est chargé de délivrer une nouvelle note sur la base de la grille d'analyse ESG afin d'apprécier la progression de l'actif par rapport à sa note initiale. Un nouveau plan d'action de 3 ans assorti d'un nouveau budget est alors mis en application sur le nouveau périmètre défini : l'ensemble du parc immobilier d'Accès Valeur Pierre. Si l'audit d'un actif fait ressortir une note supérieure au seuil de 60/100, celui-ci devient un actif « best-in-class » et à ce titre, la Société de Gestion devra a minima maintenir cet actif au-dessus de ce seuil de 60/100 sur chaque horizon de trois ans.

Conformément au référentiel du label ISR, le champs d'étude peut ne concerner que 90% du patrimoine ; cette exception concerne notamment les actifs en cours d'arbitrage et les actifs récemment acquis, bien que d'autres catégories d'actifs puissent rentrer dans ces 10%. Compte-tenu du vieillissement inéluctable des immeubles, des progrès technologiques et de l'exigence croissante des réglementations et des utilisateurs, des nouvelles acquisitions et des arbitrages, le maintien de la notation moyenne pondérée par la valeur vénale des immeubles au-delà de 60/100 ne pourra pas se faire sans la conduite de plans d'actions.



b. Indicateurs de reporting

Le fonds Accès Valeur Pierre matérialise son engagement en communiquant sur 8 indicateurs de performance, consolidés annuellement dans le rapport annuel de la SCPI :

Thème	Indicateur	Unité de mesure	Méthode de calcul	Définition	
Energie	Performance énergétique	en kWhEF/m².an	Moyenne de consommation par m², pondérée par la surface de chaque actif	Performance énergétique en kWhEF/m².an, tous fluides, tous usages, parties communes et privatives, l'énergie produite ne pouvant être déduite de la consommation réelle sauf cas particulier du logement, pour lequel le périmètre de reporting peut se limiter aux parties privatives et/ou aux parties communes, et aux usages ciblés par le DPE logement.	
	GES	en kgCO2eq/m²	Moyenne des émissions par m², pondérée par la surface de chaque actif	Emissions de GES en valeur relative (ex : kgCO2eq/m²), Scopes 1 & 2 à minima, tous fluides, tous usages, parties communes et privatives, l'énergie produite ne pouvant être déduite de la consommation réelle	
	Chaîne d'approvisionnement	Contrats PM incluant des clauses ESG	en nb d'actifs	Nb de contrats avec une clause / Nb de contrats total	1 contrat PM = 1 contrat signé entre REIM et le PM pour un actif La clause engage a minima le prestataire dans la recherche d'économie d'énergie - eau, d'optimisation des installations techniques et à l'incitation au tri sélectif organisé, le tout devant être accompagné d'un plan d'actions.
	Mobilité	Distance aux Transports en commun et mobilité douce	en nb d'actifs	Nb d'actifs à -500 m d'un réseau de transports en commun ferré / nb total d'actifs et/ou Nb d'actifs mettant à disposition des locataires des bornes de recharge pour véhicule électrique / nb total d'actifs	-
Confort des occupants	Accessibilité PMR	en nb d'actifs	Nb d'actifs accessibles aux PMR / nb total d'actifs	Non accessible = Niveau 0 de la notation interne de BNP Paribas REIM (Absence d'accessibilité pour les PMR) Accessible = niveau 1 ou 2 ou 3 de la notation interne de BNP Paribas REIM Niveau 1 : • Accessibilité pour les PMR partielle, possible au niveau de référence (RDC ou accès depuis la rue) // • Des aménagements conformes aux normes PMR (un sanitaire et un ascenseur). Niveau 2 : • Accessibilité pour les PMR partielle, possible au niveau de référence (RDC ou accès depuis la rue) // • Sanitaires distincts homme/femme // • 1 place de parking personnes handicapées avec un accès aux étages supérieurs de l'immeuble. Niveau 3 : • Accessibilité pour les PMR totale // • Chaque niveau équipé de sanitaires PMR distincts homme/femme // • Tous les ascenseurs sont dimensionnés pour l'accès en fauteuil roulant // • Normes d'équipement (miroir, mains courantes, commandes etc.).	
	Résilience	Audit de résilience	en nb d'actifs	Nb d'actifs disposant d'un audit de résilience / nb d'actifs	Audit / Diagnostic sur la vulnérabilité de l'immeuble face au changement climatique et présentant un plan d'action permettant de gérer les risques
	Locataire	Engagement des locataires sur les thématiques ESG	en nb d'actifs	Nb d'actifs sur lesquels le / les locataires ont fait l'objet d'un dialogue sur les sujets ESG	Un projet relatif à l'environnement ou la société peut être d'ordre civique (ex : collecte de cartables pour la rentrée scolaire) ou intrinsèque à l'immeuble (ex : création d'un jardin partagé)
Pollution	Actifs ne comportant pas de risque lié à l'amiante	en nb d'actifs	Nb d'actifs non amiantés / nb total d'actifs	On considère un actif sans amiante dans un des deux cas suivants : Existence d'un audit technique complet sur l'amiante (couvrant 100% des locaux) confirmant l'absence de matériaux contenant de l'amiante OU Établissement avec i) permis de construire déposé après 2005 ou ii) année d'interdiction d'amiante selon la législation locale - Non soumis à un diagnostic technique amiante	

c. Indicateurs de surperformance

Les indicateurs de surperformance suivants ont été sélectionnés pour le fonds Accès Valeur Pierre :

Indicateurs	Benchmark
<ol style="list-style-type: none">1. Moyenne de consommation par m², pondérée par la surface de chaque actif (kWhEF/m².an)2. Audit de résilience (% du nombre total d'actifs)	<ol style="list-style-type: none">1. Moyenne de consommation comparée au Deepki ESG Index, valeur moyenne pour actifs immobiliers bureau en France2. Audit de résilience, comparé au panel des actifs des fonds conformés aux Articles 8 et 9 de SFDR au 31/12/2022

d. Portefeuille étudié

L'étude du portefeuille est réalisée à périmètre constant : les actifs en gestion et acquis jusqu'au 1er janvier 2022 appartiennent au premier cycle de 3 ans, sur lequel des actions sont donc menées jusqu'au 1^{er} janvier 2025.

Au 1er janvier 2025, un état des lieux du progrès des actifs de ce premier périmètre sera réalisé pour vérifier que les + 20 points ou la note de 60/100 sont atteints. Si un actif du périmètre initial a été arbitrée pendant la période des 3 ans, le progrès en N+3 sera calculé sur une note N-0 revue sans la note de cet actif.

Dans un souci de comparabilité, les actifs acquis à partir du 1er janvier 2022 sont audités de la même manière mais leurs plans ne sont prévus que pour une mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2025, sauf s'ils représentent plus de 30% du nombre d'actifs total du portefeuille à un instant T ; dans ce cas de figure, les plans d'actions pourront être lancés prématurément.

e. Sources d'informations externes et internes utilisées dans le cadre de l'analyse ESG

Afin de construire la méthodologie ISR des fonds de BNP Paribas REIM, nous avons réalisé un appel d'offres en 2019 auprès de plusieurs cabinets de conseil spécialisés en environnement. A l'issue de cet appel d'offres, notre choix s'est porté vers les sociétés **Greenaffair** et **Tauw**.

Données d'informations externes

1. Les sociétés Tauw et Greenaffair ont construit le référentiel de notation sur la base des éléments suivants :
 - Réglementation en vigueur
 - Baromètre 2019 de l'Immobilier Responsable : 18 Enjeux ESG de l'OID
 - Expertise interne
 - ADEME – Scenario Energie-Climat 2035-2050
 - ADEME - Etude COEF de biotope surfacique
 - TAUW – Expertise Pollution
 - Rapport RSE 2019 BNP RE – Enjeux et stratégie ISR
 - Walkscore
 - Référentiel Breeam-In-Use, BRE
 - Référentiel HQE, Certivéa
 - DGNB, CareByBuilding
 - Référentiel LEED

Données d'informations internes

2. La thématique de la mesure et du suivi des consommations d'énergie et d'eau du patrimoine de BNP Paribas REIM a été confiée à Deepki. Ces données permettent de créer une cartographie des consommations d'énergie et d'eau du patrimoine de BNPP REIM France et de chacun de ses fonds.
3. Deepki met également à disposition un outil de suivi des données RSE du patrimoine de BNP Paribas REIM, permettant à chacun des Asset Managers de la société de gestion de suivre l'évolution extra-

financière de leur patrimoine. Cet outil permet de réaliser des benchmarks internes sur la qualité ESG des actifs par fonds.

4. BNP Paribas REIM répond au nom de ses fonds à l'exercice annuel des UNPRI ainsi que, pour certains d'entre eux, au questionnaire GRESB. Une présentation annuelle des résultats a lieu auprès des membres de la Direction ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs. L'analyse des questionnaires GRESB et PRI a contribué à l'enrichissement de la grille d'analyse ESG de BNP Paribas REIM.
5. BNP Paribas REIM réalise annuellement un baromètre de satisfaction locataires / associés ; s'ensuit une présentation des résultats à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion. Les résultats de cette étude ont permis de préciser l'orientation de la thématique confort et bien-être de la grille d'analyse ESG de Accès Valeur Pierre.

III. Axes de communication

a. Communication externe

I. Axes de communication

a. Communication externe

BNP Paribas REIM France, pour le compte de la SCPI AVP, communique auprès de ses investisseurs et de ses distributeurs au travers de canaux digitaux et classiques.

Communication classique

- Formation des nouveaux conseillers BNPP sur les fonds (en visio ou en présence)
- Présentation régulière auprès des équipes commerciales des distributeurs de l'actualité des fonds (en visio ou en présence) avec parfois l'intervention des gérants (tant pour BNPP que pour d'autres distributeurs)
- DIP adressé tous les trimestres aux investisseurs

Communication digitale

- Le site de BNP Paribas REIM France (<https://www.reim.bnpparibas.fr>)
- La page LinkedIn Showcase de REIM France pour les distributeurs (compte partagé pour l'ensemble des fonds de BNP Paribas REIM : lien)
- Les réseaux sociaux du groupe BNP Paribas Real Estate (Twitter, LinkedIn et Youtube)
- Des webinar B2C et B2B

Publicité

Un budget dédié à la publicité est défini annuellement pour communiquer sur tous les fonds de BNP Paribas REIM France confondus. Des campagnes de publicité sont réalisées via la presse écrite, parfois via la presse digitale. L'obtention du label ISR pour la SCPI AVP sera accompagnée de communication dans la presse.

b. Actions de formation ESG

BNP Paribas REIM

L'équipe ESG de BNP Paribas REIM ainsi que d'autres collaborateurs de BNP Paribas REIM (Fund Managers, Commerciaux, Asset Managers, Marketing) de tous les pays participent régulièrement à des conférences et des ateliers sur l'évolution de l'ESG sur le marché immobilier. Ces conférences sont organisées par les organismes suivants: ASPIM, IEIF, Luxflag, GRESB, ARP Astrance, EY, PWC, OID, etc.

BNP Paribas Real Estate

1. La communauté des Leaders RSE de BNP Paribas Real Estate se réunit chaque semestre. Au cours de ces ateliers d'une durée de 2 jours, des formations sont proposées sur des thématiques spécifiques avec des experts du sujet : construction bas carbone, économie circulaire, résilience des bâtiments, changements climatiques et impacts sur l'immobilier, biodiversité, labels et certifications.
2. BNP Paribas Real Estate prend régulièrement la parole sur les problématiques et challenges ESG et la réponse à adresser lors des salons immobiliers
3. Ressources Humaines : des formations sont proposées sur les sujets sociaux de la diversité, des stéréotypes, etc.

BNP Paribas

- Le Groupe BNP Paribas a lancée fin 2022, la « Sustainability Academy » afin de concrétiser l'ambition du Groupe de doter tous ses collaborateurs des connaissances et compétences nécessaires à la réalisation de ses objectifs en matière de développement et de finance durables.

IV. Gestion des risques et organisation

a. Politique de traitement des réclamations

La procédure de réclamation sur les thématiques ESG est intégrée dans la procédure générale de traitement des réclamations : enregistrement, transmission, décision prise en interne lors d'un comité (Fund Strategy Committee / Directoire / Comité Exécutif de la Business Line BNP Paribas REIM).

b. Politique de gestion des risques et contrôle interne

La Charte Achats Responsables du Groupe BNP Paribas Real Estate est obligatoirement signée par tous les fournisseurs et prestataires de services d'Accès Valeur Pierre, internes ou externes, et ce, indépendamment du montant de la prestation.

Tous les vendeurs et locataires d'Accès Valeur Pierre sont filtrés via l'outil de Vigilance du Groupe BNP Paribas, permettant ainsi d'exclure les entreprises identifiées comme non-éthique par le Groupe et présentes sur les listes de surveillance et d'exclusion.

Plan de contrôle

Des contrôles de 1er et 2nd niveau seront mis en place afin de vérifier la bonne application des règles ESG fixées par Accès Valeur Pierre.

Contrôles de 1er niveau (opérationnels)

- Actifs à l'acquisition : Evaluation de chacune des acquisitions potentielles lors des ETC (European Transaction Committee) : une grille d'analyse ESG résumant les résultats de l'audit doit être produite et présentée lors de ces comités d'investissement.
- Actifs en patrimoine : un collaborateur du département RSE sera présent lors des comités stratégiques trimestriels du fonds afin de s'assurer de la bonne prise en compte des critères ESG dans la gestion; un compte rendu des risques ESG discutés pendant ces comités devra être produit.

Contrôles de 2e niveau (équipe Risques) ; ces contrôles de 2nd niveau sont restitués, tous les 3 mois, au Directoire la Société de Gestion à l'occasion du Comité de Gestion des Risques.

- Investment Compliance : Le Responsable de la Gestion des Risques vérifie la conformité des analyses et le respect des procédures pour toutes les opportunités d'investissement présentées en comité d'investissement. A l'issue de ces vérifications, le Responsable de la Gestion des Risques délivre un second avis.
- Grille d'analyse ESG : Le Responsable de la Gestion des Risques, dans le cadre du contrôle périodique, effectue une mission d'audit du modèle de notation ESG utilisé par le 1er niveau.

V. Equipe

BNP Paribas REIM - Equipe ESG

- **Nehla Krir, Head of Transformation, Innovation and ESG - BNP Paribas REIM**

Nehla Krir est la Directrice Transformation, Innovation et ESG de BNP Paribas REIM. Elle est chargée de mettre en œuvre la stratégie de BNP Paribas REIM au niveau des actifs et des portefeuilles immobiliers en collaboration avec toutes les équipes métier, pour le bénéfice des principales parties prenantes de BNP Paribas REIM. Elle pilote le déploiement opérationnel de la stratégie ESG au niveau pan-Européen. Spécialiste des sujets ESG et avec une bonne connaissance du secteur de l'immobilier, avec 15 ans d'expérience, Nehla a eu l'opportunité de définir des stratégies ESG et d'accompagner de nombreuses entreprises internationales dans le déploiement opérationnel et le suivi de leurs enjeux ESG.

- **Gina Anderson, ESG Manager, BNP Paribas REIM**

Gina Anderson est responsable du déploiement de la stratégie RSE adoptée pour la Business Line dans l'ensemble des pays de BNP Paribas REIM, en termes de fonds et d'actifs immobiliers, et veille à la bonne intégration et diffusion de cette démarche. Gina Anderson a 10 ans d'expérience internationale sur les sujets ESG.

BNP Paribas REIM - Sponsors RSE

- **Laurent Ternisien, Deputy Head of BNP Paribas REIM, Global CCO & CEO REIM Luxembourg**

Laurent Ternisien est diplômé de Centrale Supélec, il est le CEO de BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg et CCO de la ligne métier Investment Management. A ce titre, il a à la fois la charge de l'expansion de nos sociétés luxembourgeoises réglementées et du développement des activités mondiales liées aux augmentations de capital et relations clients. Laurent a rejoint BNP Paribas Real Estate en Juin 2017 et est basé au Luxembourg. Depuis 2019, le déploiement de la RSE est rattaché à Laurent Ternisien.

En amont de son poste actuel, Laurent a évolué pendant 12 ans à Londres en tant que CEO de IPD et directeur général pour MSCI Real Estate (après la fusion de IPD au sein de MSCI en 2012). Il a piloté l'expansion mondiale du groupe dans 32 pays afin de développer des indices immobiliers et des analyses de portefeuilles pour les investisseurs, manager de fonds et REITs.

- **Guillaume Delattre, CIO BNP Paribas REIM France & BeLux**

Guillaume Delattre a rejoint BNP Paribas REIM France en avril 2017. Diplômé de l'ESC Lille-Skema (1994), il est entré chez BNP Paribas Real Estate en 1995 où il a occupé divers postes dont celui de Directeur Adjoint du département « Transaction Paris Bureaux Location » de 2001 à 2005 et de Managing Director de BNP Paribas Real Estate en Belgique, puis en Espagne. Par la suite, Guillaume Delattre a été nommé Executive Regional Head pour le métier Advisory à l'international et membre du Comité Exécutif puis Vice-Président et Directeur Général Délégué de BNP Paribas Real Estate Advisory France assurant la direction opérationnelle du pôle Bureaux Location Ile-de-France (0-5000m²) et supervisant les activités de Transaction en Régions.

○ **Jean-Maxime Jouis, CEO BNP Paribas France – Président du Directoire**

Jean-Maxime a rejoint BNP Paribas REIM en 2007. Après un premier poste d'Asset Manager en France, il a rejoint le bureau de Londres en 2008, en tant que surveyor en charge de l'optimisation du parc immobilier des grands utilisateurs (Royal Mail, EDF Energy). En 2009, il est devenu Fund Manager au sein de BNP Paribas REIM France, en charge de plusieurs SCPI et OPCI. Il a également pris part à des initiatives et groupes de travail sur des problématiques liées au développement durable pour les investisseurs institutionnels. En 2016, il est nommé Directeur du Fund Management, puis Membre du Directoire en 2019. En 2020, Jean-Maxime a été nommé Global Head of Fund Management pour la Ligne de Métier BNP Paribas REIM. A ce titre, Jean-Maxime participe activement au déploiement de l'offre ISR sur les produits de BNP Paribas REIM France. Jean-Maxime assure la supervision du cycle de vie des fonds destinés aux investisseurs, institutionnels ou particuliers, dans toute l'Europe. Jean-Maxime est diplômé de l'ESSEC Business School.

BNP Paribas REIM – Communauté RSE

La communauté ESG de BNP Paribas REIM réunit 36 personnes de tous les métiers et de tous les pays. L'équipe travaille en étroite relation avec l'équipe RSE de BNP Paribas Real Estate, dirigée par Catherine Papillon.

BNP Paribas REIM - Equipe Fund Management

- Paul Darribère, Head of Fund Management BNP Paribas REIM France
- Alexia Bernard, Fund Manager

- Raphael Serrat, Fund Manager
- Charles Verneuil, Fund Selection Specialist

BNP Paribas Real Estate - Equipe RSE

- Catherine PAPILLON, Directeur Développement Durable / RSE BNP Paribas Real Estate

Catherine est titulaire d'un master Lettres Modernes (Paris IV - Sorbonne), et d'un 3ème cycle en Sciences de l'Information, elle a débuté sa carrière chez Atisreal Auguste-Thouard en 1989, où elle a occupé différents postes au sein du département Communication-Marketing avant de prendre la tête en 1999. En 2005, elle devient Directrice de la Communication France de BNP Paribas Real Estate, puis Directrice de la Communication Internationale en 2010, tout en poursuivant ses fonctions en France.

Catherine Papillon est membre du Cercle des Femmes de l'Immobilier.

Son équipe est composée de 2 spécialistes ESG : Alexis Diakonoff et Xavier Maxel.